



Compte rendu et procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 juin 2018

Séance du 14 juin 2018

Sont présents : Monsieur Gérard Leguay, Monsieur Serge Bavard, Madame Annick Niporte, Madame Antoinette Graff, Monsieur Dominique Duchamp, Monsieur Christian Albert, Madame Nathalie Weill, Madame Michèle Baudoin, Madame Claudine Lenet, Monsieur Philippe Brunot, Madame Marie-Luce Bon, Madame Sandrine Renault, Monsieur Christophe Louet, Monsieur Rémy Aubry.

Absents Excusés : Monsieur Philippe Michaud, Madame Olga Pecaud (procuration à Madame Annick Niporte), Monsieur Jean Michel Bon (procuration à Madame Claudine Lenet) Madame Nathalie Vieillard (procuration à Monsieur Christophe Louet), Monsieur Christophe Leloup (procuration à Madame Sandrine Renault).

Madame Michèle Baudoin est désignée secrétaire de séance

1- Approbation du compte rendu et du procès-verbal du conseil municipal du 14 juin 2018

Le compte rendu et le procès-verbal du conseil municipal est approuvé à l'unanimité, par 17 voix pour et 1 abstention (Sandrine Renault)

2- Budget eau et assainissement

A/ Décision modificative n°1

Avant de présenter les chiffres, le maire rappelle la situation du budget annexe « eau et assainissement » qui dégage un cumul d'excédent important. Cette situation résulte du gain financier engendré par un contrat d'affermage 2012- 2018 très favorable à la commune, et du montant des subventions d'investissement attribuées par l'Agence de l'Eau.

Ainsi cette décision modificative prévoit d'une part le versement de 200 000 € au budget principal, et d'autre part des travaux de remise aux normes de la station d'épuration.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget annexe « eau et assainissement » telle qu'elle a été communiquée dans la note de synthèse.

B/ Versement au budget principal

Compte tenu du vote favorable du point n°1, le conseil approuve à l'unanimité le versement de la somme de 200 000 € du budget annexe « eau et assainissement » au budget principal de la commune. Le maire rappelle que cette disposition exceptionnelle et dérogatoire, prévue par le code général des collectivités territoriales, ne peut être réalisée qu'en remplissant 3 conditions cumulatives. La commune de Selongey satisfait à ces conditions. De plus, le conseil municipal mènera une réflexion sur l'éventualité de baisser une nouvelle fois les montants de la part communale et donc du prix de l'eau à l'abonné à partir du 1^{er} janvier 2019. La commune va engager un nouveau diagnostic sur le réseau d'eau potable, d'assainissement et la station d'épuration. Il n'y aura donc pas de travaux importants avant 5 ans.

3- Budget principal de la commune : décision modificative n°1

Compte tenu du vote favorable du point n° 2B, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget principal, telle qu'elle a été communiquée dans la note de synthèse.

4- Subventions aux associations

Le maire présente le détail des subventions proposées pour chaque association. Différentes problématiques voient le jour :

- Difficulté de renouvellement du bureau des donneurs de sang, la section locale sera sans doute rattachée à une autre structure.
- Pour le KCS, la fédération française de sport automobile impose une homologation fédérale dont le coût s'élève à 2500 €, l'association demande le soutien de la commune pour intervenir auprès de la préfecture.
- La section FOOT du SCS a été dissoute, pour fusionner avec la section FOOT d'Is sur Tille,

Une assemblée générale extraordinaire a créé « Is Selongey Football », section affiliée au SCS par convention.

Le maire souhaite rencontrer les dirigeants afin de prendre connaissance des nouveaux statuts, de la convention et de déterminer l'occupation des infrastructures sportives. Il sera nécessaire de rendre le niveau de subventionnement cohérent entre la ville de Selongey et la ville d'Is sur Tille.

Le conseil municipal, fixe à l'unanimité, (17 voix pour et une abstention) les montants des subventions aux associations tels qu'ils ont été communiqués.

Dominique Duchamp s'abstient concernant les associations Clés et Ciné Rencontres

5- Frais d'écolage 2017-2018

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité par 17 voix pour et une abstention (Dominique Duchamp) les frais d'écolage pour l'année 2017-2018, comme suit :

- 401 € pour les élèves de l'école élémentaire
- 650 € pour les élèves de l'école maternelle

6- Tarifs

A/ Piscine

- Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, le tarif d'entrée pour les écoles extérieures à 1 €50 par élève et par séance. Christian Albert souligne que l'accès en bus n'est pas adapté.
- Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, un tarif « abonnement saison » pour les visiteurs à 20 €.

B/ Découverte culturelle

Dominique Duchamp propose de fixer 2 tarifs, l'un à 30 € et l'autre à 35 € pour le spectacle de Jean-Marie Bigard le 23 février 2019. L'année 2019 sera axée sur l'humour. Il précise que le comité d'entreprise de la SEB sera partenaire.

Christian Albert avance l'idée de faire un tarif pour les Selongéens et un autre tarif pour les personnes extérieures à la commune.

Dominique Duchamp précise que cela a déjà été étudié, mais les gens contournent le dispositif facilement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs.

C/ Location – Commerce 2 place des Halles

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif du commerce, sis 2 places de halles à 300 € mensuel.

7- Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire la ligne de trésorerie afin d'honorer les factures correspondant aux travaux en cours selon les conditions suivantes :

Prêteur : Crédit Mutuel, montant : 500 000 €, taux : Euribor 3 mois + marge de 0.60 point, commission d'engagement : 500 €, aucune commission de non utilisation.

8- Plan de financement- Dalles de la Chapelle Sainte Gertrude

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la remise en place des dalles de la chapelle Sainte Gertrude pour un montant de 21 291 € HT, et autorise le maire à solliciter les co-financeurs comme suit : somme restant à financer après remboursement de l'assurance : 11 804 €, financé à hauteur de 30 % par le conseil départemental, soit 3 541.20 €, à hauteur de 40 % par la DRAC soit 4 721.60 € et à hauteur de 30 % par la fondation du patrimoine, soit 3 541.20 €.

9- Convention de sollicitation des services départementaux en matière de voirie

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de sollicitation des services départementaux en matière de voirie.

10- Convention de mise à disposition d'un terrain communal à l'association Tir Sportif Selongéen

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain communal à l'association Tir Sportif Selongéen.

11- Mise en œuvre du RGPD (règlement général de la protection des données)

Le maire rappelle les enjeux de cette nouvelle réglementation. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de conventionner avec le CDG 54 afin de bénéficier de la mutualisation des moyens humains et matériel pour la mise en œuvre du RGPD.

12- Informations diverses et questions des conseillers

- Les travaux de la rue des Saulx se terminent. Une étude d'extension du réseau de gaz pour les riverains a été réalisée par GRDF. Il s'avère que le coût des travaux serait trop élevé.
- La réception des travaux de la voirie rue de Grenand a lieu vendredi 15 juin.
- Les travaux de l'Hôtel de Ville sont en cours.
- La rue de la Patenée sera inaccessible durant une partie des vacances scolaires en raison de travaux à la SEB et de travaux de voirie.
- Les travaux réalisés par le SITIV dans la rivière sont reportés en septembre.
- La semaine du 19 au 22 juin 2018 sera « musicale ».
- Le voyage en Allemagne dans le cadre du jumelage se déroulera du 22 au 25 juin prochain.
- A la demande d'une conseillère municipale, il est précisé que la salle des mariages de la maison Réquichot peut contenir au maximum 50 personnes.
- Le maire a été sollicité par la gendarmerie afin de mettre en place sur le territoire communal « la participation citoyenne ». Philippe Brunot pense que cela pourrait limiter les dégradations dans le village.

La séance est levée à 21h50

La secrétaire de séance

Madame Michèle Baudoin



Le maire

Gérard Leguay

